

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — Express.
4 — 11 — — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 11 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 15 avril. — Les autorités de la ville ont fait à Ferroukh-Khan une brillante réception, et elles lui ont fait visite. Cet ambassadeur partira sur la frégate le *Christophe-Colomb*.

Le futur consul de Perse a donné une fête en l'honneur de Ferroukh-Khan.

Le paquebot qui a quitté Constantinople le 7 avril a amené aujourd'hui, à Marseille, M. Gobineau, le dernier chargé d'affaires de France en Perse.

Le *Journal de Constantinople* est autorisé à rentrer de nouveau en France.

La *Presse d'Orient* annonce que la Porte a puni sévèrement les Arméniens qui se sont fait nationaliser russes, à l'aide de passeports. — On veut, à Constantinople, que cette leçon ait un retentissement dans tout l'empire.

M. Benedetti, consul de Trébizonde, a activement dirigé le sauvetage de la cargaison, de l'argent et de la machine, qui se trouvaient à bord de l'*Egyptus*.

Le maréchal Randon est revenu, le 12 avril, à Alger, de sa tournée en Kabylie.

Constantinople, 10 avril. — Le projet de réforme des prisons a été adopté par le sultan.

Il paraîtra demain un firman concernant l'augmentation de la solde des troupes.

M. de Prokesch a pris un congé.

Omer-Pacha a entrepris de Bagdad une expédition contre les tribus hostiles du voisinage.

Fuad-Pacha est désigné définitivement pour la conférence de Paris. L'époque de son départ n'est pas encore fixée.

Marseille, 15 avril, au soir. — Le fils de Sefer-Pacha a découvert, par la saisie de plusieurs correspondances, un grand complot tramé en Circassie.

Le colonel hongrois Bangya, qui a tout avoué, a été condamné à mort, ainsi que plusieurs émissaires du général Philipson. — Havas.

Londres, 16 avril (6 heures et demie). — Procès

de Simon Bernard. — M. Edwin James, dans le plaidoyer qu'il a prononcé en faveur du prévenu, s'est attaché à deux points principaux, à savoir : que le procès intenté à Bernard avait un caractère politique de persécution, et que celui-ci n'avait jamais conspiré pour assassiner. L'attorney général prouve le contraire. Demain lord Campbell conclura.

Dans la séance d'aujourd'hui, M. Disraëli a annoncé à la chambre que les avocats de la couronne avaient déclaré le *Cagliari* de prise légale, et que lord Malmesbury avait demandé une indemnité pour les mécaniciens anglais.

Madrid, 16 avril. — Un décret royal prohibe l'importation des marchandises étrangères avec marques espagnoles.

D'après les lettres de Lisbonne, on s'attend à un changement de ministère en Portugal.

Saint-Petersbourg, 16 avril. — A partir du 1^{er} juillet, les droits d'importation et d'exportation seront augmentés de 5 kopeks par rouble. Ce surplus sera affecté aux constructions nécessitées sur les frontières par les chemins de fer.

M. Kowalewski est nommé ministre de l'instruction publique.

La glace de la Nawa est toujours ferme.

Turin, 17 avril. — Dans la chambre des députés, la discussion de la loi Deforesta ayant été reprise, le comte Cavour, président du conseil, a déclaré que la loi n'avait pas été arrachée au ministère par la pression de l'étranger, mais qu'elle était l'émanation spontanée de la volonté du ministère, après avoir vu l'acquiescement du journal *Ragione*, qui avait fait l'apologie de projets homicides de sectaires contre le roi Victor-Emmanuel.

Le président du conseil a tracé ensuite l'histoire de la politique étrangère depuis 1848. La guerre de Crimée et le congrès de Paris ont produit un de ces changements moraux qui précèdent d'ordinaire les changements matériels. Le gouvernement piémontais sait parfaitement que sa politique déplait à certaines puissances qui sont intéressées à maintenir l'asservissement de l'Italie ; il considère

comme indispensable au Piémont, d'avoir et d'entretenir de bonnes et solides alliances. La première et la deuxième république en France n'ont jamais rien fait pour l'Italie, tandis que la dynastie napoléonienne s'est toujours montrée plus favorable, et, de plus, les expériences faites de ces deux gouvernements ont prouvé que la nation française n'était pas apte pour le gouvernement républicain. — Le président du conseil a terminé en déclarant que le ministère faisait de la loi Deforesta une question de cabinet, attendu que les ministres qui l'ont présentée ont la prétention légitime de se croire et de se dire incapables de présenter une loi contraire à la dignité nationale.

On croit généralement que l'effet du discours du comte Cavour sera d'assurer l'adoption de la loi. — Havas.

PROCÈS DE SIMON BERNARD.

Lord Campbell ayant déclaré, que d'office, les divers chefs d'accusation articulés ne seraient pas soutenus, de nouveaux applaudissements éclatèrent dans la salle d'audience. Le public fait écho dans la rue, et ce n'est que quelque temps après que le quartier redevient calme.

Ce soir, le docteur Bernard sera mis en liberté sous caution, et il sera envoyé sous la prévention de conspiration devant la cour du banc de la Reine, mais il est à présumer que l'accusation ne sera pas soutenue. On raconte que mercredi, dans l'après-midi, un peu avant la levée de l'audience, un gentleman s'était approché de Bernard, lui avait présenté un mouchoir de poche blanc qu'il lui avait remis entre les mains. Le sous-shérif, M. Wetheyhead, gouverneur de la prison, a pris aussitôt le mouchoir et l'a examiné. En le déroulant, il y a trouvé un paquet bien contenant du tabac. Les autorités ont été étonnées que l'on apportât du tabac au prévenu qui est autorisé à en avoir sur lui. Le prévenu avait instamment demandé aux sous-shérifs la permission de serrer la main d'un ami avant de quitter la salle d'audience ; cette faveur lui a été refusée dans la crainte qu'on ne lui fournît les moyens de destruction en cas de condamnation.

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AIGUILLETTE D'OR.

(Suite.)

Un hideux roman du marquis de Sade traînait dans le poste, Fargeolles en prit un volume qu'il affecta de feuilleter.

Charles s'était réfugié sur le gaillard d'avant ; il avait enfin ouvert la boîte, il avait trouvé l'aiguillette d'or dans le sachet brodé par Eglé.

Sans connaître les mystères de dévouement que représentaient ces nouveaux insignes, il sentit accroître ses violentes émotions ; il eût voulu poser ses lèvres sur le sachet où il reconnaissait le travail de sa jeune fiancée ; il eût voulu laisser couler ses larmes.

Hélas ! il n'avait pas un coin pour pleurer !...

Une foule de matelots l'entouraient et l'observaient avec étonnement. « Pourquoi donc M. de Pierremont déballait-il une aiguillette d'or sur l'avant et pas dans son poste ?... » La question était au moins naturelle.

Charles lut ensuite la lettre de sa mère, qui demandait toute la vérité ; le pauvre enfant tremblait.

— Mon Dieu ! je n'ai donc pas su cacher ma souffrance !... Ma mère a deviné, elle est inquiète, malheureuse, par ma faiblesse !... par ma faute !

Encore une fois, des larmes roulèrent dans ses yeux, des sanglots lui étreignaient la gorge ; mais on le regardait, on le regardait, on l'épiait peut-être. Il ne sanglotta point et fit semblant de s'essuyer le front pour essuyer aussi ses larmes.

Pas un coin pour pleurer !...

La lettre si joyeuse, si tendre et si confidentielle d'Eglé lui fit éprouver une émotion plus pénible encore. Elle était tellement heureuse de lui donner l'aiguillette d'or ! Chaque ligne trahissait tant de bonheur ! Sa touchante lettre eût arraché des larmes au moins sensible des hommes.

Charles ne put se contraindre davantage, et ses pleurs jaillirent ; il s'appuya contre le plat bord, et s'accroupit en mettant la main sur ses yeux.

Plus de cent marins se trouvaient autour du jeune élève. Gaussard le gabier, brave homme et digne garçon s'il en fut jamais, dit entre ses dents :

— Il paraît que M. Pierremont reçoit de bien mauvaises nouvelles.

Quand Charles se releva et se retourna, il avait enfin surmonté son trouble, il relisait tour à tour avec un calme forcé les deux lettres de sa mère et d'Eglé ; il les relisait en songeant à son duel.

Il attendait les témoins de Fargeolles.

Ce fut Bertaut, le chef du poste, qui vint le premier.

Le faible enfant eut l'énergie de le regarder avec sang-froid, sans douleur apparente comme sans colère. Bertaut prit la parole d'un ton de reproche amical :

— Mon cher Pierremont, lui dit-il, vous avez été trop vif tout à l'heure...

— J'ai été bien patient, trop patient, sans doute, pendant trois mois.

— Sans votre maudit soufflet, nous pourrions aisément arranger l'affaire.

— Si j'avais demandé raison de l'outrage sans outrager moi-même, dit Charles, on aurait continué de rire. Non, je n'ai pas été bien vif ; non, je ne me suis pas emporté !... Ai-je donc frappé tout d'abord !... Qu'ai-je fait ? Je me suis plaint avec modération, j'ai parlé avec une indignation franche et juste ; personne n'a élevé la voix en ma faveur. Loin de là, on me bafouait, on me huait, on me répondait par des pasquinades. Si Fargeolles lui-même n'avait réclamé le silence, je n'aurais pu finir. Je suis élève de marine, Bertaut ; je veux être respecté comme tel.

— Écoutez, Pierremont, reprit le chef du poste, mon devoir serait d'aller faire mon rapport au commandant en second, mais j'ai eu des torts envers vous, je m'en repens ; je viens vous prier de me les pardonner... Je viens me mettre tout à votre service ; je ne ferai rien qui

Pendant les audiences, deux agents de police avaient pour mission spéciale d'avoir l'œil sur les étrangers présents. Nous ne savons pas si on a analysé le tabac trouvé dans le mouchoir. (Sun.)

Le *Moniteur de la Flotte* publie, d'après sa correspondance particulière, un document fort curieux, c'est l'interrogatoire qu'a subi, à bord de l'*Inflexible*, avant son départ pour l'Inde, le mandarin Yeh, ancien vice-roi de Canton.

« Plusieurs personnes, écrit le correspondant, assistaient même à cette conversation qui n'a eu aucun caractère secret et dont le résultat est connu de toute l'escadre. Voici les principaux points sur lesquels a porté l'interrogatoire; nous ne rapportons point le texte des paroles échangées, mais nous en donnons le sens complet. Ajoutons qu'un commissaire anglais, délégué à cet effet, avait été chargé de diriger cet interrogatoire.

Le *Commissaire*. — Dans quelle partie de la Chine êtes-vous né et quelle est votre origine?

Yeh. — Je suis né au village de Kao-Fih. Dans la province de Ko Nan; mon père était vannier et il faisait, en outre, un petit commerce de riz. Nous étions quatorze enfants; de bonne heure je pris du goût pour la lecture, et toutes les fois que j'avais un peu d'argent, j'achetais des livres aux colporteurs. Au bout de quelques années, je passais parmi mes camarades pour un homme instruit, et lorsque l'inspecteur général de l'instruction publique, qui vient tous les cinq ans dans chaque province, se présenta dans le pays, je demandai à être admis parmi ceux qui étaient autorisés à subir l'examen. Ma demande fut accueillie. Je me présentai avec un commentaire raisonné du *Ta-Hio*, livre de la grande science de Confucius, et après trois jours d'interrogatoires successifs, je fus nommé lettré de 3^e classe et attaché en qualité de répétiteur au collège de Khai-Fang, chef lieu de la province.

Le mandarin gouverneur du Ho-Nan me connut et m'attacha bientôt à sa personne; ayant été appelé deux ans après dans la capitale, il m'emmena avec lui. J'acquis successivement le grade de lettré de 2^e et de 1^{re} classe. Mon protecteur mourut, mais j'avais été distingué par le chef du Nuy-Ko, chargé de la direction du cabinet de l'Empereur, et j'étais arrivé à la position de vice-président du hing-pou, ou tribunal des châtiments.

Je me fis remarquer dans cette charge; deux missions dont je fus chargé attirèrent sur moi l'attention du souverain sublime qui règne sur nous, et en 1847, je fus adjoint au très-digne et très-regretté Honang-Nyang-Toung, qui était investi du gouvernement de Canton.

Le *Commissaire*. — C'est là que commence votre nouvelle carrière, vos rapports malheureux avec les étrangers et votre cruelle tyrannie vis-à-vis de vos compatriotes.

Yeh. — Ecoutez et vous verrez. Le pays était alors désolé par une insurrection terrible qu'il fallait abattre; les révoltés brûlaient les villes, les villages, tuaient les habitants; il fallait les arrêter. Le vice-roi, Sin, avec lequel nous étions, ne faisait pas de quartier aux coupables; et par ce moyen, il était parvenu à maintenir l'insurrection. Il mourut en 1853; je lui succédaï, je suivis son exemple, et l'insurrection céda peu à peu.

Le *Commissaire*. — Vous avez employé pour cela des moyens odieux et qui font frémir d'horreur. Vous avez fait découper vivants des prisonniers en leur arrachant leurs chairs par lambeaux.

Yeh. — Ecoutez; il y avait un chef rebelle qui faisait scier entre deux planches tous les soldats qu'il nous faisait prisonniers. Je lui dis que j'userais de représailles; sa famille fut prise, je la fis mettre à mort par le moyen dont vous parlez; mais lui nous avait fait scier 6,000 hommes, dont un grand nombre d'officiers.

Le *Commissaire*. — A combien estimez-vous le nombre des personnes que vous avez fait tuer?

Yeh. — A 60,000 hommes; mais les rebelles en ont tué plus de 300,000.

Le *Commissaire*. — Vous avez fait mettre à mort un grand nombre de personnes qui n'appartenaient pas à l'insurrection.

Yeh. — Jugez: La province de Canton est la contrée où viennent se réfugier tous les criminels de l'Empire qui parviennent à se sauver. J'ai vu qu'il s'y commettait beaucoup de crimes, et j'ai ordonné des exécutions fréquentes; mais elles ont toujours porté sur des assassins ou sur des voleurs qui ont presque toujours avoué leurs fautes.

Le *Commissaire*. — Votre pays est un triste pays, pour qu'il y ait tant de coupables!

Yeh. — Je n'en suis pas la cause.

Le *Commissaire*. — Vous étiez détesté de toute la population?

Yeh. — Je ne m'en suis jamais aperçu. Je sais qu'on me craignait et qu'on restait tranquille. La ville était devenue complètement pacifique, les affaires très-actives et très-prospères. L'Empereur, mon maître immortel, pour me récompenser, m'avait conféré le titre de *Nantsio*, le plus élevé de tous, et m'avait autorisé à prendre le surnom de *Ming-Chin*, qui signifie: *jaspé brillant*.

Le *Commissaire*. — Vous passez pour avoir accumulé de grandes richesses et avoir abusé de votre position pour cela.

Yeh. — Faites bien attention. C'est faux. Je suis riche de titres et d'honneurs mais pauvre d'argent. Je fais passer une grande partie du revenu de mes charges à mes parents, et, dans le village où je suis né, j'ai fait construire un temple à mes frais et plusieurs maisons pour les familles pauvres. Quant à mes ennemis, les plus nombreux sont dans les hautes classes du pays et surtout parmi ceux qui désirent avoir ma place.

Le *Commissaire*. — Très-bien. Avez-vous encore le désir de causer avec moi?

La dessus, Yeh, qui est très-loquace, reprit tout ce qu'il venait de dire et le paraphrasa en le développant. C'est un homme d'une intelligence incalculable, d'un orgueil très-profond et d'un caractère vigoureusement trempé. Il est mû par un sentiment unique, celui d'arriver aux plus hautes dignités, aux plus grands honneurs qu'un homme puisse atteindre dans son pays. Les cruautés odieuses qu'il a commises font malheureusement partie des moyens de gouverner en Chine.

FAITS DIVERS.

Nous avons annoncé le départ pour Sainte-Hélène de M. Gautier de Rougemont. Voici quelques dé-

tails sur la mission qu'il y va remplir, empruntés au *Moniteur de l'Armée*:

« On sait, dit ce journal, que le gouvernement français, par un noble et pieux sentiment de respect pour la mémoire de l'Empereur Napoléon I^{er}, a présenté au Corps-Législatif un projet de loi qui ouvrirait au ministre des affaires étrangères un crédit extraordinaire de 180,000 fr., destiné à l'acquisition du tombeau et de l'habitation de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène.

« Ce projet a été voté, et, à la suite d'une négociation loyalement suivie de part et d'autre, la propriété de ces lieux que l'histoire a consacrés à jamais, a été achetée par la France. Il a été décidé, en même temps, qu'un officier supérieur en retraite, choisi parmi ceux qui ont servi dans les armées du premier Empire, résiderait à l'avenant à Sainte-Hélène, avec le titre de *gardien conservateur de l'habitation et du tombeau de l'Empereur Napoléon I^{er}*.

« A la suite de cette décision, le gouvernement a choisi, pour remplir cette honorable mission, M. Gautier de Rougemont, officier supérieur de cavalerie en retraite, officier de la Légion-d'Honneur et officier de l'ordre du Sauveur de Grèce. M. de Rougemont, engagé volontaire le 9 mai 1811 et envoyé d'abord à l'armée d'Italie, a servi l'année suivante en Espagne; il a fait partie de la Grande-Armée, pendant les années 1813, 1814 et 1815, et fut blessé le 31 décembre 1813, au passage du Rhin, devant Coblenz.

« M. de Rougemont a fait plus tard, avec distinction, la campagne de Morée, celle de Belgique, et toutes les campagnes d'Afrique depuis 1834 jusqu'à 1850, époque de sa mise à la retraite.

« Les lieux que la France vient d'acheter seront remis dans leur état primitif; la maison qu'habitait l'Empereur, la chambre où il a rendu le dernier soupir, seront rétablies telles qu'elles étaient au moment où il a cessé de vivre. Le chef de la mission veillera désormais à leur conservation; il fixera sa demeure dans la maison habitée autrefois par le général de Montholon, qui sera aussi réparée.

« M. de Rougemont s'est embarqué avec sa famille sur le paquebot à vapeur *le Normand*, qui a fait route, le 5 avril, pour le Cap de Bonne-Espérance, où il doit relâcher, et d'où il doit se rendre à Sainte-Hélène.

— D'après une correspondance adressée d'Alexandrie au *Morning-Post*, il n'est pas probable que le chemin de fer du Caire à Suez soit terminé cette année. Entre autres difficultés, dit cette lettre, il en est une très-sérieuse, c'est que dix mille travailleurs (fellahs), qui y étaient employés, se sont enfuis dernièrement et cherchent maintenant à gagner leurs villages respectifs. Comme ils n'avaient pas reçu de solde depuis plusieurs mois, et qu'ils n'ont eu pour compensation que le pain noir et l'eau qui leur étaient distribués par rations, on peut trouver là un motif suffisant pour expliquer cette fuite en masse. C'est, du reste, pendant ce mois que se fait la moisson en ce pays, et il est probable que ces pauvres fellahs ont fui les travaux du chemin de fer pour l'œuvre plus utile et plus profitable de la moisson; mais, il y a toujours, dit-on, de 20 à 25,000 hommes, constamment occupés aux travaux qu'on exécute pour le barrage, dont on pourrait

puisse vous desobliger désormais.

— Je vous remercie, Bertaut, dit Pierremont lui tendant la main; mais il est trop tard pour déposer un rapport inutile, qui vous compromettrait sans empêcher le duel. Soyez mon témoin, prenez soin de mon honneur, et que tout ceci soit fait sérieusement, d'après les règles ordinaires.

— Si, cependant, je pouvais obtenir une transaction, un accommodement, dit Bertaut.

— J'avoue que je n'en vois pas de possible, répondit Charles. Rien ne me répugne autant que le duel; il est contraire à mon sens moral, à mes principes religieux, à ma raison même. Que je tue M. Fargeolles, je ne serai pas satisfait et je serai très-malheureux. Que M. Fargeolles me tue, me blesse ou m'estropie, il n'aura aucunement réparé ses torts envers moi. Le duel est absurde; mais il arrive un moment où le duel est une fatalité inévitable.

Bertaut soupira, et après un moment de silence.

— Fargeolles a choisi deux témoins, Filipart et Montaix; quel autre que moi désignez-vous?

— Sergette, répondit Charles, et à son défaut qui vous voudrez.

En ce moment Filipart et Montaix accostèrent Charles et le chef de poste.

Charles refusa nettement de faire aucune espèce d'excuses.

— Loïn d'en accorder de verbales, dit-il, j'en exigeais, moi, de publiques.

— Mais pourtant, ajouta Montaix, si Fargeolles consentait à te demander pardon après ta première parole, consentirais-tu à reconnaître tes torts?

— Non !... non !... jamais ! dit Charles. Avant ni après, je ne me reconnaitrai pas le moindre tort. Qu'il demande pardon, lui, je renonce au duel, mais il a mérité par mille insultes mon mouvement de colère. ... Ce serait à recommencer, Messieurs, que je recommencerais à l'instant.

— Tout ce verbiage n'a plus le sens commun, dit Filipart. Parlons du duel même.

— Le reste regarde Bertaut et Sergette, mes témoins; ce qu'ils décideront est d'avance approuvé par moi. Je vous laisse, Messieurs !

Charles se retira au plus épais de la foule des matelots, pendant que ses trois collègues rejoignaient Sergette dans le poste.

Les gens de l'équipage aimèrent Pierremont à cause de sa douceur, de sa jeunesse, de son intelligence du métier et de sa bravoure.

Gaussard le vit s'asseoir près du bossoir de tribord, s'appuyer la tête entre les mains, rester immobile et pensif, triste jusqu'à la mort.

— Ce bon M. Pierremont a du chagrin, murmura le gabier; il ne peut plus tenir dans le poste des aspirants.

Sa mère est bien malade peut-être, ou peut-être qu'elle est morte !... Ça fait peine de voir un si gentil garçon chaviré de même.

Le soleil s'était couché. A huit heures, la lumière des élèves était nécessairement éteinte. Le dernier son de la cloche fit tressaillir Charles.

— Mais il faut que j'écrive à ma mère, à mon Eglé, à mon ami Jules avant d'aller exposer ma vie !... Comment faire ?... Comment faire maintenant ?...

Par un bonheur inespéré, Charles trouva asile dans le petit bureau de la dunette où les timonniers de service rédigeaient d'heure en heure le journal du bord. Par un bonheur inespéré, il avait un coin pour être seul, un coin pour pleurer !

XII. — LE 16 JUILLET.

Le capitaine de frégate, commandant en second de la *Thétis*, ne fut pas tout surpris de voir six élèves venir lui demander la permission de descendre à terre, le lendemain matin par le canot de la poste aux choux.

Le lendemain était le 16 juillet, jour de la promotion, et les élèves avaient été autorisés, comme on sait, à arborer les insignes de leur nouveau grade.

Si quelques marins critiquaient ce détail, en objectant, par exemple, que la nomination ministérielle ne pouvait encore être arrivée à Mahon, je leur répondrais qu'il en fut exactement de même à Rio-de-Jeneiro,

bien se passer, indépendamment de plusieurs autres milliers d'hommes employés au nettoyage du canal de Mahmondieh, dont la navigation a été interrompue depuis quelque temps, ce qui empêche l'arrivée des grains venant de l'intérieur. »

— On assure, dit une correspondance de Vienne, qu'on recherche activement dans les archives de l'ancienne république de Raguse les titres de propriété de l'Autriche sur les territoires de Klek et de la Sutorina. Cette propriété serait à peu près incontestable; mais l'Autriche veut montrer dès à présent qu'elle se considère comme souveraine et propriétaire de ces deux territoires, dans le sens des demandes formulées en 1853, à Constantinople, par le comte de Linanges, car, le premier jour de chaque mois, la garnison autrichienne de Cattari a l'habitude de passer, musique en tête, sur la langue de terre de Klek et de revenir de même.

(Gazette d'Ausbourg.)

DERNIERES NOUVELLES.

Marseille, 18 avril. — Le *Bombay Times*, du 24 mars, dit que tous les habitants de Lucknow ont pris la fuite. Le général Rose a trouvé sur sa route tous les villages déserts.

L'armée rebelle d'Oude s'est principalement dirigée vers le nord; une partie considérable de cette armée a gagné le Rohilcoud, qui est toujours insurgé. La colonne du général Penny, composée de 3,000 hommes, devait renforcer les troupes anglaises envoyées à la poursuite des rebelles.

Le journal l'*Englishman* dit que Nana-Calpi se disposait à pénétrer dans le Deccan, afin de se réunir aux Mahrattes. — Ballah Sahib, frère de Nana, parcourait le Dandelcud en y percevant de fortes contributions. — Le général Rose opérait dans la même province, mais sa marche était pénible à cause des chaleurs qui avaient déjà commencé; il s'avancait vers Janti, où se trouvent 15,000 rebelles.

Sir Colin Campbell a annoncé officiellement qu'il attaquerait Nana Calpi en combinant un mouvement avec ceux des généraux Rose et Willock, Nana Calpi est en effet revenu près de Cawnpore avec un corps considérable de rebelles.

Les exécutions continuent à Delhi et dans d'autres villes. A Kolapore des indigènes qui allaient mourir sous le canon, ont dénoncé deux majors indigènes qui siégeaient parmi les juges; ces majors ont été aussi mitraillés.

Le général Peel a été grièvement blessé devant Lucknow. Manng Singh s'est soumis. — Havas

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Son Excellence le maréchal Baraguay-d'Hilliers est arrivé ce matin à 8 heures. — Il a été reçu à la gare par M. le général de division de la Motte-Rouge, par M. le général d'Angell, M. le général de Rochefort et l'état-major de l'Ecole.

Son Excellence est montée à cheval, et s'est dirigée à l'hôtel Budan, où elle a trouvé M. le Sous-Préfet à la tête des autorités civiles, qui l'ont accueillie aux cris de vive l'Empereur!

à bord de la frégate la *Dryade*, où j'étais alors embarqué.

Depuis cette époque, en vertu des nouveaux règlements, les aspirants de 2^e classe doivent subir un dernier examen avant d'obtenir un grade supérieur, mais en 1850, nous n'étions pas encore assujétis à cette disposition. Le 15 juillet était une date officielle connue des commandants aussi bien que des élèves.

— Ils veulent fêter leurs aiguillettes d'or, et les promener par la ville, pensa l'officier en second avec bonté, ils iront faire un petit déjeuner chez Léocadie, à la *Funda del Union*. Je ne puis leur refuser. D'ailleurs, il m'en reste quatre pour le service. Très-bien...

La coïncidence détourna complètement les soupçons de l'officier supérieur.

Au point du jour, Fargeolles, Filipart et Montaix, Pierremont, Bertaut et Sergette prirent place dans le canot, à côté de leur collègue de corvée.

La plupart d'entre eux portaient l'aiguillette d'or. Celle de Charles était la plus belle. — Les élèves qui ne possédaient pas encore d'aiguillette de première classe n'en avaient pas mis du tout.

L'embarcation poussa.

— Tiens!... tiens!... dit un matelot, ils sont passés de première, les aspirants.

— Et ils s'en vont faire la noce, ajouta un autre.

— Possible, fit Gaussard, mais ça m'étonnerait.

M. Ragnideau, maire-adjoint, dans quelques paroles parfaitement senties, lui a témoigné le bonheur qu'éprouvaient nos départements de le voir, lui, l'une des gloires de la France, à la tête de la grande circonscription militaire de l'Ouest. Son commandement est une garantie pour les gens de bien, un effroi pour les perturbateurs.

Il a répondu en quelques mots qu'il était sensible au témoignage de sympathie qu'il recevait; qu'il s'efforcera de répondre à la confiance de l'Empereur. Si la sage influence de la magistrature ne suffisait pas à maintenir les méchants, on pourrait compter sur sa ferme et inébranlable sévérité.

Il s'est ensuite rendu à l'Ecole, a passé une revue, puis est rentré à l'hôtel.

On dit que S. Exc. le Maréchal ne restera que quelques heures à Saumur. Il doit repartir par le train d'une heure 59 minutes.

Nous ne pouvons, pressé par le temps, donner de plus longs détails sur son arrivée.

CLASSE DE 1857.

Repartition entre les cantons de l'arrondissement de Saumur, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage, du contingent de 1440 hommes affecté au département de Maine-et-Loire, sur la classe de 1857.

CANTONS.	NOMBRE de JEUNES GENS inscrits sur les listes de tirage.	CONTINGENT à fournir par chaque CANTON.
Doné	117	40
Gennes	91	31
Montreuil-Bellay	84	28
Saumur (nord-est)	84	28
Saumur (nord-ouest)	72	24
Saumur (sud)	133	45
Vihiers	169	57

Itinéraire du Conseil de Revision.

CANTONS à EXAMINER.	LIEUX où se fera L'EXAMEN.	JOUR ET HEURE de L'EXAMEN.
Etrangers au dépt de Maine-et-L.	Angers, Préf.	Vendredi 30 avril, à 9 h.
Vihiers	Vihiers	Mardi 18 mai, à 8 h.
Doné	Doné	Mercredi 19 mai, à 8 h.
Montreuil-Bellay	Montreuil-B.	id. id. à 2 h. 1/2.
Saumur (Sud)	Saumur	Jeu. 20 mai, à 8 h.
Saumur (N.-O.)	id.	id. à 2 h.
Saumur (N.-E.)	id.	Vendredi 21 mai, à 8 h.
Jeunes gens appartenant à divers départements	Fontevrault	id. id. à 2 h.
Gennes	Gennes	Samedi 22 mai, à midi.

La 1^{re} et la 2^e compagnie de sous-officiers vétérans sont licenciées, et concourent pour la nouvelle organisation du corps, qui n'aura plus qu'une seule compagnie, et sera stationnée à Bar-le-Duc. Les 1^{re}, 2^e et 3^e compagnies de fusiliers vétérans

— Pourquoi donc ça, père Gaussard? demanda le mousse du poste des élèves, témoin de la querelle, et qui éprouvait l'impérieux besoin de commettre une indiscretion.

— Pourquoi? répondit Gaussard, parce qu'ils n'ont pas la mine ça, malgré leurs aiguillettes neuves. Quand on va faire la noce, on commence à rire en partant du bord. Aucun d'eux ne riait, pas même M. Sergette, qui rit toujours. Et puis, M. Pierremont était trop triste hier soir, en lisant deux lettres ici, à cette place, pour faire des farces ce matin.

— Eh bien! père Gaussard, dit le mousse, vous êtes malin. Vous avez mis le doigt de dessus. Il pourrait bien y avoir un malheur avec tout ça...

Un cercle de matelots se forma autour du jeune serviteur des élèves.

En ce moment, un canot, parti du bâtiment de charge qui avait apporté la boîte, accosta la *Thétis* et y déposa les lettres de France ou de l'armée d'Afrique, destinées aux gens du bord. Le docteur Farelles reçut presque aussitôt celle de son ami Fortier, comte de Bellegrave, qu'il croyait encore à Sidi-Ferruch. Mais l'*Eclair*, rapide avis, entra en rade de Mahon douze heures seulement après le transport qui avait eu trois jours d'avance.

Dès que l'ancre fut jetée, le comte de Bellegrave descendit dans son canot pour se rendre à bord de la frégate. (La suite au prochain numéro.)

sont également licenciées, et concourent pour la réorganisation du corps qui sera désormais stationné à Fontevrault.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. CODET.

Département d'Indre-et-Loire. — Sous-Préfecture de Chinon.

ADJUDICATION DE TRAVAUX.

Le jeudi 29 avril 1858, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la Sous-Préfecture de Chinon, il sera procédé à l'adjudication des travaux à exécuter dans la commune de Rivières, canton de l'Île-Bouchard, pour la construction d'une maison d'école, et dont le détail suit:

Terrassements	97 fr. 61 c.
Maçonnerie	3,712 25
Charpente	1,327 90
Couverture	817 08
Menuiserie	617 99
Serrurerie	301 90
Peinture et vitrerie	148 83
Ouvrages divers	1,276 44

TOTAL 8,300 00

Les devis et plans sont déposés au secrétariat de la Sous-Préfecture, où le public peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, depuis midi jusqu'à 4 heures du soir.

L'Académie de l'Industrie Française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une Médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, Enrouements, Catarrhes, Asthmes, Gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845). — La Pâte de Georges, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taitbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (635)

PATE DE REGNAULD AINÉ.

Son efficacité contre les rhume, catarrhe, enrouement, grippe et irritations de poitrine, est prouvée par trente-neuf années de succès.

Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AINÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts: à Paris, rue Caumartin, 45; et dans toutes les bonnes pharmacies de la France et de l'étranger. (565)

M. DELACOUR, artiste peintre, depuis quelques mois faisant de la photographie à Saumur, a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient faire faire leur portrait, que son départ est fixé au 21 avril.

Spécialité pour les groupes de 10 enfants. Rue de la Petite-Bilange, n° 15, maison de M^{me} LEPOUDRÉ. (217)

Marché de Saumur du 17 Avril.

Froment (hec. de 77 k.) 14 56	Graine de colza	—
2 ^e qualité, de 74 k. 14 40	— de lin	27
Seigle 8 80	Amandes en coques	—
Orge 9 20	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrec) 10 85	— cassées (50 k.) 78	—
Fèves 10	Vin rouge des Cot.	—
Pois blancs 56	— compris le fût,	—
— rouges 28 80	1 ^{er} choix 1857	—
Cire jaune (50 kil) 225	— 2 ^e — — — — —	100
Huile de noix ordin. 50	— 3 ^e — — — — —	90
— de chenevis 43	— de Chinon	90
— de lin 50	— de Bourgueil	150
Paille hors barrière 24 95	Vin blanc des Cot.	—
Foin id. 63 32	1 ^{re} qualité 1857	—
Luzeine 70 20	— 2 ^e — — — — —	80
Graine de trefle 62	— 3 ^e — — — — —	43
— de luzeine 40	— ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 17 AVRIL.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 69 55.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 95 55.

BOURSE DU 19 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 69 10.

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Ferme à 95 25.

P. GODET, propriétaire-gerant.

Etudes de M^{rs} SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3, et LEROUX, notaire en la même ville, rue Beaurepaire.

ADJUDICATION

Le dimanche 2 mai 1858, heure de midi, En l'étude de M^r LEROUX, notaire, à Saumur, D'UNE MAISON, Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 70, appartenant aux époux Maurice Hubert.

Pour plus amples renseignements, voir le journal du 10 avril, et s'adresser à M^r LEROUX, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges, ou à M^r SEGRIS, avoué à Saumur. (217)

VENTE MOBILIÈRE.

Le dimanche 25 avril 1858, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, il sera procédé, en la maison de feu M. de Foucauld, commune de Souzay, par le ministère de M^r Dutermé, notaire à Saumur, à la vente aux enchères du mobilier garnissant cette maison, et consistant en: Buffets, commodes, bois de lits, fauteuils, tables de cuisine, vieux livres, vieux harnais, fûtailles, charrettes, planches d'ormeau, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant plus 5%. (218)

AVIS AUX CONSOMMATEURS ET AU COMMERCE.

Les plumes EMMANUEL

jouissant d'une réputation européenne, et dont trois jugements ont mis fin à la basse cupidité des contrefacteurs, se trouvent chez MILON, libraire, rue d'Orléans, 59, seul DÉPOSITAIRE pour l'arrondissement de Saumur. (219)

Etude de M^r LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Prenil, près Doué, ou audit M^r LEROUX. (684)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Une MAISON, située rue de la Petite-Douve, n° 10, à Saumur. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (139)

A VENDRE

Au pair, SIX ACTIONS

de l'ex-société Préau, Vrignault et C^{ie}, Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

VENTE DE BATEAUX.

Le dimanche 25 avril 1858, à midi, il sera procédé, par M^r Gerbier, notaire à la Chapelle-sur-Loire, sur le quai du bourg de Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire), à la vente à l'encan: 1^o d'une barque, appelée la *Cléopâtre*, ayant environ 27 mètres de long, garnie de ses ancres, mât, voile et agrès au complet; 2^o d'un autre bateau, dit *tireau*, appelé le *Napoléon*, également garni de son mât, de sa voile et de tous ses agrès; 3^o de deux petits bachots en chêne et d'un mât de réserve; le tout amarré actuellement audit port de Chouzé.

Ces objets appartiennent pour moitié au sieur Louis Jusseaume-Contanceau, marinier à Chouzé-sur-Loire, et pour l'autre moitié, aux représentants de Maurice Jaquelin, marinier, décédé à la Chapelle-sur-Loire, laissant pour héritière Clémentine Jaquelin, sa fille mineure, sous la tutelle du sieur René Delaunay-Bourguignon, marinier aux Pâtis, commune de Rochecorbon.

M. De CESPEDÈS,

FUMISTE,

Vient de se fixer à Saumur, où il compte rester quelque temps. Il se charge d'empêcher de fumer, toutes cheminées, quelles que soient leur construction et leur position. Il construit aussi des calorifères, des fourneaux économiques et de lessive, etc., etc.

Il n'exige de paiement qu'après parfaite réussite.

Il est logé, quai de Limoges, chez M^{me} veuve Renaud, aubergiste. (195)

A VENDRE

UNE MAISON

Vaste et commode.

Faisant angle sur les rues Haute et Basse-Saint-Pierre, et celle du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. le capitaine GUIOT.

VERS A SOIE.

Dépôt de graines du Levant, chez LIOTHAUD-GIRARD ET C^{ie}, rue Brissonnet, 15, à Tours.

Communication de certificats de succès obtenus en 1857. (211)

M. BEAUREPAIRE, avoué, demande un CLERC ayant déjà quelques notions de procédure. (213)

PIERRE DIVINE DE SAMPO

GUÉRIT TOUJOURS, souvent dans les 24 heures, écoulements récents ou chroniques. — Le flacon: 4 francs. — Dépôt à Saumur, pharmacie Guichard. BON PRÉSERVATIF.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT: 5 FR. (19)

PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables. S'adresser à M. LEROY, même rue.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, phⁿ à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TRIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. Dami-court, place de la Bilange; à Angers, ph^{ie} Ménière. (320)

OUVERTURE

DU

PACAGE AU VERT

DANS

LA PRAIRIE PONNEAU,

Le dimanche 2 mai 1858.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, dont l'herbe est reconnue de qualité supérieure, peuvent s'adresser directement à M. CH. MILSONNEAU, rue Royale, et, sur la prairie, au sieur DEROUIN, garde.

Prix: 25 francs, et 60 centimes pour le garde, pour 35 jours.

On paiera comptant. (216)

POUDRE DE ROGÉ, pour préparer soi-même la *Limonade purgative gazeuse*, à 50 grammes de citrate de magnésie de Rogé. Cette limonade, approuvée par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 mai 1847, est d'un goût très-agréable et purge aussi bien que l'eau de sedlitz.

La Poudre de Rogé se conserve indéfiniment, ce qui permet d'en avoir toujours chez soi, pour s'en servir au moment du besoin. Elle est adoptée par les premiers médecins de Paris, et d'un usage tout-à-fait populaire.

L'étiquette porte la signature Rogé, inventeur, et l'empreinte des médailles qui lui ont été décernées par le gouvernement. Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôt à Paris, rue Vivienne, 12; à Saumur, chez M. DAMICOURT.

PAPIER CHIMIQUE D'HÉBERT, admis dans les hôpitaux de Paris depuis 1842, est employé contre la gonthe, douleurs, rhumatismes, névralgies, anévrismes, palpitations, points de côté, paralysie, coliques, lombago, plaies et blessures, brûlures, cors, œils-de-perdrix, durillons, etc. 2 fr. et 1 fr. — Dépôt central: pharmacie Hébert, galerie Véro-Dorat, 2, à Paris, dans toutes les bonnes pharmacies et à Angers chez M. MENIÈRE, ph.; à Saumur, chez M. FRETTE-DAMICOURT, pharmacien. (162)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Le bitume rend imperméables tous les corps qu'il pénètre, et il les préserve du feu et de l'humidité. Les propriétés incontestables de durée et d'économie du carton bitumé l'ont fait adopter par les ministères, les gares de chemins de fer, les usines, les forges, par un grand nombre d'administrations, pour les fermes-modèles du gouvernement et pour le camp de Châlons.

MAISON A PARIS:
Rue du Mail, 27, et rue Saint-Pierre-Montmartre, 7.

TOITURE CARTON PEYRAT

HUILE PEYRAT. Cette huile, employée seule à chaud au moyen d'un pinceau, donne au bois blanc une teinte de vieux chêne et une dureté métallique; elle le préserve de la piqure des insectes et le conserve indéfiniment. Prix: 75 c. le kil.

MAISONS } A Lyon, rue de Puzy, 25.
A Reims, place du Palais, 2. (196)

UN AN.
Huit francs.

Religion. — Famille.

L'AMI DU PEUPLE

JOURNAL DU DIMANCHE.

SIX MOIS,

Quatre francs.

Travail. — Propriété.

LE MOINS CHER, sans contredit, de tous les journaux politiques illustrés, C'EST L'AMI DU PEUPLE.

L'AMI DU PEUPLE compte 10 ANNÉES d'existence; son succès grandit tous les jours, et il a réalisé, depuis le cinq mars 1858, d'importantes améliorations.

Il ne donne pas moins de VINGT-HUIT colonnes de texte, toutes les semaines, et chaque numéro contient DES GRAVURES, accompagnées de notices. L'administration de l'Ami du Peuple ne négligera rien pour arriver à multiplier le nombre des gravures dans le journal, et les portraits de tous les contemporains célèbres passeront successivement sous les yeux du lecteur.

La rédaction de l'Ami du Peuple embrasse toutes

les questions intéressantes du moment. Il publie chaque semaine: 1^o une *Revue générale de la semaine*; 2^o les *Actes officiels*, extraits du *Moniteur universel*; 3^o une *Chronique générale*, comprenant les faits, les bruits, les anecdotes, en un mot tous les détails curieux et piquants de la politique quotidienne; 4^o une *Chronique départementale*; 5^o des *Variétés* d'un haut intérêt; 6^o un *Feuilleton* choisi avec soin, et où la religion et la morale sont toujours respectées; 7^o un *Bulletin commercial* qui tient le lecteur au courant des prix du grain, des bestiaux, du vin, des huiles, etc., etc. L'Ami du Peuple publie en outre des articles sur l'agriculture et beaucoup d'autres sujets qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Les abonnés de l'Ami du Peuple reçoivent toutes

les semaines leur numéro le dimanche matin au plus tard.

Avec l'Ami du Peuple le lecteur qui n'a de loisirs que le dimanche est aussi bien au courant des faits et des événements du jour que s'il lisait tous les journaux.

Répétons enfin, en terminant, qu'il N'EXISTE PAS en France une SEULE FEUILLE politique hebdomadaire et donnant de plus des gravures chaque semaine, à AUSSI BON MARCHÉ que l'Ami du Peuple.

Pour s'abonner il suffit d'envoyer un bon de poste de huit francs pour UN AN, ou de quatre francs pour SIX MOIS, à l'adresse de M. le directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 9, à Angers (Maine-et-Loire).